



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

*Convocation envoyée le*

---

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de procurations : 13

---

**Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

---

**Membres absents :**

---

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

---

## **OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

### **Lancement d'un Appel à Manifestation Intérêt pour la création d'une SEM Energies**

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Dijon métropole, doté des compétences Energie, souhaite réaliser le déploiement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale.

Sont envisagés :

- Le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le territoire métropolitain, qui mobiliserait les actifs immobiliers et fonciers de la métropole (toitures, parkings, surfaces au sol), avec pour objectif d'atteindre une production de 80 GWh / an minimum sur les nouveaux projets
- Le développement sur le foncier de la métropole, d'unités de production de chaleur fonctionnant à la biomasse, en lien avec les acteurs territoriaux (délégués et filière d'approvisionnement notamment), avec pour objectif d'atteindre 30 GWh / an minimum sur les nouveaux projets

En ce qui concerne les équipements de production d'énergie photovoltaïque (toitures, parking, centrales au sol), cela s'inscrit dans la dynamique dite de « solarisation du territoire », qui permet d'identifier les stratégies d'équipement en fonction de la taille des sites à équiper (centrale photovoltaïque de Valmy, projet Response à la Fontaine d'Ouche, ombrières du parking relais du Zénith, etc.).

Dijon Métropole souhaite constituer un véhicule commun de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale en mobilisant des partenaires privés à l'aide de solutions innovantes.

Dans cette perspective d'ensemble, deux schémas sont envisageables :

- il pourrait être imaginé qu'une SEM ENERGIES définie dans le cadre de l'article L. 1521-1 du Code général des collectivités territoriales puisse détenir des participations variables dans tout ou partie des sociétés de portage filles,
- ceci pourrait aussi se faire dans le cadre du régime applicable aux SEMOP tel que fixé aux articles L. 1541-1 à L. 1541-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ces opérations pourraient être développées, financées et exploitées dans le cadre d'un dispositif de « Tiers Investisseur », ce dernier étant sélectionné par le moyen d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Dans ce contexte général, Dijon métropole souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner un investisseur financier ayant vocation à rejoindre le capital de la SEM (ou des SEMOP) en tant qu'investisseur tiers aux côtés de la Collectivité (et de l'Opérateur de la SEMOP le cas échéant) pour accélérer le déploiement des projets énergie sur le territoire métropolitain. Le tiers investisseur sera doté de compétences dans le champ de l'Energie, clairement aligné sur l'intérêt public, et porteur d'investissements sur le temps long.

Après sélection du partenaire Tiers investisseur, sera étudié la faisabilité d'une démarche partagée, qui précisera le périmètre d'investissement retenu et les modalités de structuration et de gouvernance partagées à long terme. Notamment le Tiers apportera son aide à la structuration juridico-financière du montage. Concrètement, les coûts associés à cette aide, attachés à sa qualité de futur actionnaire, resteront la charge du Tiers Investisseur, qui mobilisera ses ressources internes et passera, pour son propre compte mais au bénéfice du projet, les contrats nécessaires avec les juristes, experts financiers etc.

Si la faisabilité de la démarche est confirmée, le conseil métropolitain sera appelé à se prononcer sur la création d'une SEM ou d'une SEMOP, les modalités de participations au capital de la société à créer, sur la base d'un projet de statuts, et le cas échéant, sur le mode gestion.

Calendrier envisagé :

Publication de l'AMI : Octobre 2023  
Réponse des candidatures : Novembre 2023  
Sélection de l'investisseur : Décembre 2023 (\*)

(\*) Le conseil devra se prononcer sur le nom du lauréat de l'AMI avant de pouvoir conclure avec l'investisseur sélectionné le protocole qui précisera les conditions financières des études. La date de sélection devra être choisie en fonction du calendrier du Conseil Métropolitain.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner un investisseur financier ayant vocation à rejoindre le capital de la SEM (ou des SEMOP) en tant qu'investisseur tiers aux côtés de la Collectivité (et de l'Opérateur de la SEMOP le cas échéant) pour accélérer le déploiement des projets énergie sur le territoire métropolitain,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en place et le bon déroulement des projets envisagés.

SCRUTIN      POUR : 82                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 13 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN